

DÉCISION DU COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL
créant à Rabat un Comité d'Études berbères

Dans le but de centraliser les travaux établis dans les différentes Régions sur les populations berbères du Maroc et d'en retirer des résultats pratiques concernant l'organisation et l'administration des tribus, il est créé à Rabat un *Comité d'Études berbères* ainsi composé :

M. GAILLARD, Secrétaire Général du Gouvernement Chérifien, *Président* ;

M. LOTH, Chef du Service de l'Enseignement, *Vice-Président* ;

M. BIARNAY, Chef du Service des Habous, *Vice-Président* ;

Le Colonel SIMON, Directeur du Service des Renseignements, *Membre* ;

Le Commandant BERRIAU, Chef du Cabinet Politique, *Membre* ;

M. NEHLIL, Directeur de l'École Supérieure de langue arabe et de dialectes berbères, et tous les Professeurs titulaires de cette École, *Membres*.

Ce Comité pourra comprendre, en outre, d'autres membres avec voix consultative ainsi que des membres correspondants.

Il entrera immédiatement en fonction et se réunira sur la convocation de son Président.

Fait à Rabat, le 9 Janvier 1915.

Le Commissaire Résident Général,
LYAUTEY.